EUR | 22.18.19 2022-20261768 0203071973 2021 m81-f 02/08/2022 23 A-app 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Forme juridique : Société coopérative

Adresse: Avenue du Maelbeek N°: 3 Boîte:

Code postal: 1000 Bruxelles Commune:

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0203.071.973

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

30-05-2017

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

22-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 12, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

N° 0203071973 A-app 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SIX CHARLES Conseiller Communal

Avenue du Prince Héritier 92 1200 Woluwé-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Administrateur

TOUSSAINT JEROME Conseiller

Communal

Avenue du Directoire 54

1180 Uccle BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Administrateur

EVRAUD DANIELLE Conseillère

Communale

Boulevard Louis Mettewie 71 39 1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Vice-président du Conseil d'Administration

SERE LETICIA Conseillère Communale

Louis Bertrandlaan 90 1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Administrateur

DE HALLEUX FRANCOISE Echevine

Avenue d'Auderghem 113-1

1040 Etterbeek BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Administrateur

KOLCHORY CARINE Echevine

Avenue des Dames Blanches 24 1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Administrateur

WILLAME ELISE Echevine

Avenue Jean Van Haelen 26

1160 Auderghem BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03 Fin de mandat : 2025-10-03 Administrateur

MAINGAIN Fabian Echevin

Quai des Péniches 69 15A

1000 Bruxelles BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-10-03 Président du Conseil d'Administration

N° 0203071973 A-app 2.1

HAELVOET INGRID, Conseillère Comm

L. Vandenhovenstraat 26

1140 Evere BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-16 Fin de mandat : Administrateur

BMA SRL (B0315)

0461440381

Boulevard Lambermont 430 3

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-16 Fin de mandat : 2022-06-16 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Stas de Richelle Amaury (A02591)

Boulevard Lambermont 430 3 1030 Schaerbeek BELGIQUE N° 0203071973 A-app 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

N° 0203071973 A-app 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>124.661</u>	<u>137.254</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	23.185	33.629
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	92.866	95.023
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	34.522	17.572
Mobilier et matériel roulant		24	29.260	33.885
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	29.083	43.565
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	8.609	8.603
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.078.399</u>	<u>915.871</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	86.542	75.217
Créances commerciales		40	30.266	32.914
Autres créances		41	56.276	42.303
Placements de trésorerie		50/53	807.908	518.135
Valeurs disponibles		54/58	115.800	252.308
Comptes de régularisation		490/1	68.149	70.211
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.203.060	1.053.125

N°	0203071973	71973 A-app 3.2
----	------------	-----------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.055.487</u>	<u>815.954</u>
Apport		10/11	111.250	111.250
Disponible		110		
Indisponible		111	111.250	111.250
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	944.237	704.704
Réserves indisponibles		130/1	174.592	174.592
Réserves statutairement indisponibles		1311	174.592	
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		174.592
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	769.645	530.112
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

N°	0203071973	1973 A-app 3.2
----	------------	----------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>147.572</u>	<u>237.171</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	147.572	237.171
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	22.441	21.890
Fournisseurs		440/4	22.441	21.890
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	125.132	214.032
Impôts		450/3	56.135	60.111
Rémunérations et charges sociales		454/9	68.997	153.921
Autres dettes		47/48		1.250
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.203.060	1.053.125

COMPTE DE RÉSULTATS

N°

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	1.857.916	1.829.929
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	1.549.408	1.714.060
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	48.483	58.877
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	16.450	292
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	4.357	289
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	239.218	56.411
Produits financiers		6.4	75/76B	503	1
Produits financiers récurrents			75	503	1
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	187	710
Charges financières récurrentes			65	187	710
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	239.534	55.702
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	239.534	55.702
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	239.534	55.702

N° 0203071973 A-app 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent
Prélèvement sur les capitaux propres
Affectation aux capitaux propres
à l'apport
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter
Intervention des associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération de l'apport
Administrateurs ou gérants
Travailleurs
Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	239.534	55.702
(+)/(-)	(9905)	239.534	55.702
(+)/(-)	14P		
	791/2		
	691/2	239.534	55.702
	691		
	6920		
	6921	239.534	55.702
(+)/(-)	(14)		
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

N° 0203071973 A-app 6.1.1

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	xxxxxxxxxx	123.086
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	857	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	123.943	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	xxxxxxxxxx	89.457
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	11.300	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	100.758	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	<u>23.185</u>	

N° 0203071973

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	XXXXXXXXX	1.004.569
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	35.026	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	1.039.595	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	XXXXXXXXX	909.546
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	37.183	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	946.729	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	<u>92.866</u>	

A-app 6.1.2

N°

0203071973 A-app 6.1.3

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	8.603
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	6	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	8.609	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	<u>8.609</u>	

N° 0203071973 A-app 6.4

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	15,4	19,9
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

N°	0203071973	A-app 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
		_
<u> </u>		Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
BMA SRL		3.676
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS D MARCHÉ NORMALES	E	Exercice
Avec des personnes détenant une participation dans la société Nature des transactions		
Néant		
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation Nature des transactions		
Néant		
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société Nature des transactions		
Néant		

N° 0203071973 A-app 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

Texte coordonné des règles d'évaluation arrêtées par le C.A. du 22.5.2008

Principes généraux Les règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'A.R. du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Immobilisations corporelles

Immiddilisations corporeiles
Les immobilisations corporeiles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport, déduction faite des amortissements pratiqués suivant la méthode linéaire ou dégressive dans le cadre des possibilités et des taux admis.

Les taux sont fixés comme suit :

· Logiciel informatique métier : 10 % par an

· Logiciel informatique bureautique : 5 % par an

· Matériel de laboratoire : 20 % par an

· Mobilier : 10 % par an

· Mobilier : 10 % par an

· Matériel de bureau : 12,5 % par an

· Matériel de bureau : 12,5 % par an

· Matériel informatique : 20 % par an

· Aménagements immeuble en location : 10 % par an

En cas de déménagement annoncé du laboratoire, un amortissement supplémentaire des aménagements d'immeuble en location est réalisé en fonction de la date de fin d'occupation.

Le Conseil décide de maintenir la suppression de la réévaluation des actifs telle que décidée par le C.A. du 27 mars 1996.

Créances à moins d'un an Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur d'inventaire à la date de clôture de l'exercice. Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions et impôts différés
Le Conseil d'Administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi examine à la clôture de chaque exercice les provisions à constituer pour couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Dette à un an au plus
Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale.
Les dettes commerciales libellées en Euros sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en devises étrangères, hors zone Euro,
elles sont converties en euros au cours du jour de l'opération, la différence de change constatée entre le cours et le cours du jour du paiement
étant comptabilisée en compte de résultat. A la date de la clôture de l'exercice, elles sont réestimées en fonction du cours de ce jour ; seules
les pertes de changes constatées font l'objet d'une écriture en compte de résultats.

Bilan social Le Laboratoire n'est pas tenu d'établir un Bilan Social car il ne doit pas tenir de registre du personnel, conformément à l'A.R. du 17/06/1983, ni pour le personnel statutaire, ni pour le personnel contractuel.

N°	0203071973	A-app 6.9
----	------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Remarque sur le bilan social : Le Laboratoire occupe principalement des travailleurs soumis à un statut administratif tout à fait comparable à celui des agents de la Ville de Bruxelles. Il s'agit d'agents statutaires et non pas de contractuels.

N° 0203071973 A-app 11

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

90584**BMA**7093846095954148461368798731202464514318431648643154454631796 71535604&37025457842513876413648431648643154457851512130222041248783998064associates7093846598531877313546143548640602584976314713269637851347

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE BRULABO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société Coopérative BRULABO (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2020, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1.203.059,96 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 239.533,56 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'Administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sousjacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de publication au Moniteur Belge de la nomination du Commissaire.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts et du Code des sociétés et des associations.

Fait à Bruxelles, le 1 juin 2022

BMA SRL Réviseurs d'entreprises Représentée par

Amaury Stas de Richelle Commissaire N° 0203071973 A-app 13

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Conseil d'Administration	Jetons en €
Agnès VERMEIREN	76,60
Ahmed OUARTASSI	0,00
Benoît GOSSELIN	76,60
Carine KOLCHORY	383,01
Charles SIX	306,41
Danielle EVRAUD	306,41
Elise WILLAME	306,41
Fabian MAINGAIN	344,71
Françoise DE HALLEUX	306,41
Ingrid HAELVOET	229,81
lvan Suys	306,41
Jeanine CRUCIFIX	76,60
Jérôme TOUSSAINT	383,01
Katia VAN DEN BROUCKE	76,60
Leticia SERE	76,60
Lionel VAN DAMME	76,60
Odile BURY	0,00
Ossamah MAGHFOUR	76,60
Pascale PANIS	76,60
Safa AKYOL	0,00
Yannick PIQUET	0,00
TOYAL	3.485,42